



## GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle**

Mission alternance et accès  
aux qualifications (MAAQ)

Personne chargée du dossier :

Laetitia LE ROY

Tél. : 01 44 38 28 86

Mél. : [laetitia.leroy@emploi.gouv.fr](mailto:laetitia.leroy@emploi.gouv.fr)

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse  
et des sports

La ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

La ministre de la transformation et de la fonction  
publiques

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les recteurs de région  
académique

Mesdames et Messieurs de directeurs régionaux de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

#### Copie à :

Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à  
l'enseignement supérieur, à la recherche et à  
l'innovation

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Mesdames et Messieurs les directeurs de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGEFP/MAAQ/DGESCO/DGESIP/DGER/DGAFFP/2021/199**  
du 17 septembre 2021 relative à l'accompagnement des jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage à la rentrée 2021.

Date d'application : immédiate

NOR : MTRD2128311J

Classement thématique : formation professionnelle

<p><b>Catégorie</b> : mise en œuvre des réformes et des politiques publiques comportant des objectifs ou un calendrier d'exécution.</p>
<p><b>Résumé</b> : cette année encore, dans un contexte de crise sanitaire qui perdure, la rentrée scolaire et étudiante doit être un moment de mobilisation interministérielle, au niveau national et territorial, pour répondre aux attentes des jeunes et des employeurs en matière d'apprentissage. Pour maintenir un niveau d'entrées aussi élevé qu'en 2020, nous vous demandons de réactiver ou de consolider les cellules régionales interministérielles d'accompagnement qui ont fait leur preuve. Dans ce cadre, il est demandé que ce dispositif de coordination et d'action interministérielle puisse mobiliser les acteurs (centres de formation d'apprentis, opérateurs de compétences, employeurs) et l'ensemble des leviers de mise en relation entre offre et demande d'apprentissage. Cette mobilisation aura pour objectif d'accompagner les jeunes qui ont fait des demandes de formation par la voie de l'apprentissage sur les plateformes de préinscription via Affelnet-lycée et Parcoursup dans la recherche d'un employeur. Les cellules régionales pourront également proposer à des jeunes de commencer une formation en centre de formation d'apprentis (CFA) sans avoir signé de contrat, dans la limite de trois mois. Enfin, elles s'attacheront à proposer une orientation vers la prépa-apprentissage aux jeunes les plus en difficulté, qui n'ont pas encore finalisé leur projet professionnel, qui ne possèdent pas le niveau de maîtrise du socle commun de compétences ou ceux qui sont ni en scolarité, ni en formation, ni en emploi.</p>
<p><b>Mention Outre-mer</b> : le texte s'applique en l'état en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon.</p>
<p><b>Mots-clés</b> : apprenti, contrat d'apprentissage, centre de formation d'apprentis, opérateur de compétences, Parcoursup, Affelnet, rentrée scolaire et étudiante.</p>
<p><b>Textes de référence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Article L. 6222-12-1 du code du travail ;</li><li>- Article L. 612-3 et D. 612-1-23 du code de l'éducation.</li></ul>
<p><b>Circulaire / instruction abrogée</b> : néant.</p>
<p><b>Circulaire / instruction modifiée</b> : néant.</p>
<p><b>Annexe(s)</b> : néant</p>
<p><b>Diffusion</b> : préfets de département, directeurs des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, directeurs des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population, centres de formation d'apprentis, réseaux des centres animation ressources d'information sur la formation / observatoires régionaux emploi formation (carif-oref), opérateurs de compétences, conseils régionaux, Pôle emploi.</p>

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire mondiale, le Gouvernement a pris, dès l'été 2020, toute la mesure de la nécessité d'accompagner les jeunes et les employeurs par la mise en place dans le cadre du plan de relance du plan « 1jeune 1solution ».

Le soutien à la formation par la voie de l'apprentissage, dans l'enseignement scolaire comme dans l'enseignement supérieur en constitue une priorité. Malgré la crise, ce soutien a permis de diversifier l'offre de formation au bénéfice d'une meilleure réponse aux besoins des entreprises et aux attentes des jeunes et des familles pour lesquels l'apprentissage offre des perspectives favorables en terme de poursuite d'études, d'insertion professionnelle durable et d'égalité des chances.

Grâce aux différents dispositifs d'aide et à la mobilisation de tous les acteurs, l'apprentissage a franchi un cap inédit : plus de 525 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus en 2020, soit 42 % de plus que l'année précédente. Cette dynamique positive été saluée par l'ensemble des parties prenantes, notamment les partenaires sociaux.

Pour cette nouvelle rentrée scolaire et étudiante, toutes les attentions doivent être portées, une fois encore, à l'apprentissage et aux attentes des jeunes qui souhaitent s'inscrire dans cette voie de formation et trouver un employeur. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité du soutien apporté par l'Etat à l'apprentissage à travers le maintien de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis pour les contrats conclus jusqu'à la fin de l'année 2021, à tous les niveaux de formation.

Dans le but d'aider les jeunes n'ayant pu signer de contrat d'apprentissage dans le cadre du dispositif prévu à l'article 75 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, vous avez mis en place dans vos régions en 2020 des cellules d'accompagnement, conformément à l'instruction interministérielle du 12 février 2021. Nous saluons l'engagement qui a été le vôtre en la matière. Vous vous êtes mobilisés avec les acteurs locaux au sein de ces cellules régionales pour accompagner les jeunes et favoriser leur mise en relation avec les employeurs privés et publics ou, à défaut, créer les conditions d'une poursuite de parcours de formation.

Cette action, qui a donné des résultats positifs et reconnus pour de nombreux jeunes, doit être renouvelée à cette rentrée autour des priorités suivantes :

**1/ Votre action au niveau régional : réactiver, maintenir ou mobiliser les cellules régionales, identifier les places en CFA ainsi que les offres des employeurs**

Pour la rentrée 2021 de l'apprentissage, nous vous demandons de réactiver ou de maintenir ces cellules de mobilisation interministérielle.

**Dans chaque région, il est ainsi nécessaire que les jeunes soient accompagnés dans leur recherche d'un employeur pour conclure un contrat d'apprentissage et/ou d'un CFA pour démarrer leur formation.**

(

Les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), les rectorats et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) travailleront de concert, en lien avec les autres acteurs régionaux, pour mobiliser les CFA, les opérateurs de compétences (OPCO) et réseaux d'entreprises de leur territoire. Pôle emploi, les conseils régionaux, les délégations régionales du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les autres intervenants du service public de l'emploi et du service public régional de

l'orientation tels que les missions locales ou les Cap emploi, mais aussi en tant que de besoin les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), sont également des partenaires indispensables pour la réussite de la rentrée de l'apprentissage. Vous avez toute latitude pour organiser ces cellules, les membres à y associer ainsi que la périodicité de réunion des acteurs pour remplir les objectifs précisés ci-après.

En prenant appui sur les partenaires de vos territoires, vous veillerez à organiser l'identification des places en CFA mobilisables pour les publics visés par la présente instruction.

Vous pourrez utilement solliciter les réseaux d'entreprises afin qu'ils fassent connaître l'offre d'apprentissage des entreprises de leurs territoires. Vous associerez également les opérateurs de compétences (OPCO), acteurs majeurs de la relation entreprise et du développement de l'apprentissage auprès de leurs entreprises adhérentes.

La plateforme « 1jeune 1solution » ainsi que le site « la bonne alternance » permettent notamment d'identifier les entreprises qui ont déposé des annonces, notamment via Pôle emploi ou sont susceptibles de recruter un apprenti.

Ainsi, cette visibilité des places disponibles en CFA et des possibilités d'emploi par territoire pourra être mise en regard avec les vœux en apprentissage des jeunes.

## **2/ Aider à l'inscription en formation par apprentissage pour tous les jeunes qui en font la demande et les accompagner dans la recherche d'un employeur**

Cette année encore, les souhaits de formation par apprentissage sont nombreux. Les vœux en apprentissage enregistrés dans Affelnet-lycée et Parcoursup font état, depuis l'ouverture des plateformes de 103 141 demandes formulées par 79 976 candidats en parcours pré-bac et de 918 000 vœux confirmés en formation post-bac par près de 199 000 candidats néo bacheliers ou déjà titulaires du baccalauréat. Pour certains candidats, des vœux sont uniquement formulés en apprentissage. Pour d'autres, plus nombreux, des vœux peuvent être formulés tant en apprentissage que sur d'autres formations initiales dans la voie scolaire.

Dans tous les cas, dès lors qu'un employeur est recherché et qu'ils n'ont obtenu aucune proposition d'admission sur leurs vœux de formation initiale, il est nécessaire que les futurs apprentis puissent être accompagnés dans leur démarche de recherche d'une entreprise ou d'un employeur public grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

**Les cellules régionales auront pour objectif d'aider les jeunes en recherche de contrat** via ces plateformes d'orientation, en appui des commission d'accès à l'enseignement supérieur dans chaque académie (CAES) pilotées par les recteurs de région, en lien avec les DRAAF, pour apporter des solutions d'inscription dans l'enseignement supérieur aux candidats qui ont formulé des vœux sur Parcoursup et n'ont reçu aucune proposition d'admission.

S'agissant des jeunes inscrits sur Parcoursup, le rectorat pourra partager avec vos services des données personnelles actualisées permettant de connaître les jeunes intéressés par l'apprentissage et en recherche d'employeur. Ces transmissions d'informations personnelles sont organisées par les textes réglementaires régissant Parcoursup (article D. 612-1-23 du code de l'éducation et arrêté du 31 décembre 2020).

Enfin, le tableau de bord de l'apprentissage mis en place pour certaines régions, en cours de généralisation par la mission nationale d'appui au développement de l'apprentissage, peut également constituer un point d'appui pour identifier les jeunes inscrits en apprentissage en recherche de contrat suivant des modalités conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD).

### **3/ Accompagner les jeunes en formation en CFA en recherche de contrat d'apprentissage**

L'article L. 6222-12-1 du code du travail permet à toute personne souhaitant entrer en apprentissage de débiter un cycle de formation en apprentissage dans la limite d'une durée de trois mois, si elle n'a pas été engagée par un employeur. Si le centre de formation d'apprentis dans lequel le jeune est inscrit a pour mission de l'accompagner dans sa recherche d'un employeur, nous savons que les cellules régionales possèdent l'expérience nécessaire pour appuyer l'action des CFA.

Nous vous demandons, d'une part, de communiquer largement sur cette possibilité laissée aux jeunes de commencer une formation en apprentissage pour ne pas rater la rentrée 2021 et, d'autre part, d'accompagner les jeunes déjà entrés dans ce processus ainsi que leur CFA, dans la recherche d'un employeur, notamment dans le secteur public.

Par ailleurs, les cellules régionales pourront aussi être mobilisées concernant l'accompagnement des jeunes dont le contrat a été rompu de manière anticipée et qui continuent leur formation pendant une période qui peut aller jusqu'à 6 mois, afin de chercher un nouvel employeur.

Le réseau des carif-oref pourra utilement vous apporter un appui pour atteindre cet objectif.

### **4/ Proposer une prépa-apprentissage aux jeunes qui doivent bénéficier d'un accompagnement préalable à l'entrée en apprentissage**

Enfin, les cellules régionales pourront déployer toutes leurs compétences pour aider les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés du système de formation et de l'emploi.

Pour l'affectation au lycée, l'un des critères pris en compte dans le traitement Affelnet-lycée est notamment le niveau de maîtrise du socle commun de compétences. Si certains jeunes n'ont pas le niveau requis pour une inscription, il est possible de les orienter vers un accompagnement spécifique notamment proposé par les prépa-apprentissages.

Par ailleurs, il est demandé aux cellules de pouvoir accompagner les jeunes NEETs (jeunes ni en scolarité, ni en formation, ni en emploi) vers une prépa-apprentissage leur permettant ainsi, à terme, de commencer une formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

De même, les cellules régionales pourront faire usage des outils mis à leur disposition pour assister les porteurs de projet prépa-apprentissage dans la recherche de contrats en alternance pour les jeunes en prépa-apprentissage.

**En appui à votre action dans les territoires et auprès des jeunes, des actions de mobilisation des grands réseaux nationaux seront réalisées au niveau ministériel dès la rentrée.**

**Nous savons compter sur votre mobilisation pour contribuer au développement de l'apprentissage et concourir à répondre positivement à l'ensemble des demandes formulées par les jeunes.**

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, tilted at an angle.

Elisabeth BORNE

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, tilted at an angle.

Jean-Michel BLANQUER

La ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, tilted at an angle.

Frédérique VIDAL

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, tilted at an angle.

Julien DENORMANDIE

La ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, tilted at an angle.

Amélie DE MONTCHALIN